



PREAVIS No 03-2017 « BUDGET 2018 »

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ASEL PAR LA COMMISSION DE GESTION

Séance du Conseil intercommunal du 21 novembre 2017

La Commission de gestion, composée de Madame Anne Schranz, Messieurs Viesturs Simanis, Jean-Marc Mayor et Laurent Witschi, a procédé à l'examen du préavis lors de sa séance du 3 novembre 2017 dans les locaux de la Police de Pully. Elle a siégé seule, puis en présence de M. Jean-Marc Chevallaz, président du CoDir et du Maj Dan-Henri Weber, commandant de police. Elle les remercie pour les renseignements et explications donnés aux commissaires en séance et par e-mail par la suite.

Préambule

Il s'agit du septième budget présenté à l'ASEL. Il est très légèrement en hausse par rapport au budget 2017 (+1,9%). Cette progression, ainsi que celle des charges par rapport aux comptes 2016 (+9,5%) sont documentées dans ce préavis. Pour une meilleure comparaison avec la brochure du budget, sur demande de la Commission de gestion, les comptes par nature ont été rajoutés à la brochure depuis cette année (p. 6-7).

Préavis

La Commission s'est penchée en détail sur :

Autorités et personnel : l'augmentation vient en partie de l'engagement d'un aspirant supplémentaire. Pour mémoire, les aspirants ne sont pas comptés dans l'effectif du personnel et passent 11 mois en formation et un seul mois au poste. La seconde cause de l'augmentation, la mise à niveau des salaires, est documentée dans le préavis No 4-2017.

Biens, services et marchandises : la progression de ces charges entre les comptes 2016 et le budget 2018 a spécialement attiré l'attention de la Commission de gestion qui a demandé des précisions. Le tableau ci-dessous lui a donc été transmis :

		Budget 2018	Comptes 2016	Différence
31	BIENS, SERVICES, MARCHANDISES	1'987'181.00	1'534'072.21	453'108.79
310	IMPRIMES, FOURNITURES BUREAU ET ENSEIGNEMENT	38'600.00	49'687.75	-11'087.75
311	ACHAT DE MOBILIER, MATERIEL, MACHINES ET VEHICULES	518'100.00	356'179.12	161'920.88
312	ACHAT D'EAU, D'ENERGIE, DE COMBUSTIBLE	60'000.00	31'742.40	28'257.60
313	ACHATS FOURNITURES ET MARCHANDISES	5'000.00	6'028.55	-1'028.55
314	ENTRETIEN DES IMMEUBLES, ROUTES ET TERRITOIRE	169'820.00	140'477.69	29'342.31
315	ENTRETIEN D'OBJETS MOBILIERS ET D'INSTALLATIONS	105'250.00	103'984.40	1'265.60
316	LOYERS, FERMAGES ET REDEVANCES D'UTILISATION	270'405.00	241'300.00	29'105.00
318	HONORAIRES ET PRESTATIONS DE SERVICES	810'279.00	596'859.20	213'419.80
319	IMPOTS, TAXES, COTISATIONS ET FRAIS DIVERS	9'727.00	7'813.10	1'913.90

Amortissements : rubrique 613.3313

A la création de l'Association une liste précise du matériel et des véhicules repris à amortir sur 6 ans a été établie. La somme a donc fini d'être amortie en 2017.

Attribution fonds+fin. spéciaux : rubriques 600.3801 et 613.3801

Il apparaît que l'argent déposé dans ces fonds spéciaux est suffisant, soit pour l'achat d'un véhicule spécial, soit pour un futur gros projet informatique. Il a donc été décidé de ne rien leur attribuer dans ce budget.

Participations et rebmts coll. publ. : rubrique 600.4521

La participation des communes partenaires est en légère hausse (+2,2%) par rapport au budget 2017 et en assez forte hausse (+ 14,9%) par rapport aux comptes 2016. La clé de répartition de la participation de chaque commune a également retenu l'attention de la Commission qui a désiré en avoir le détail pour cette année. Un tableau excel lui a été fourni et pour que chaque membre du Conseil intercommunal puisse répondre à d'éventuelles questions à ce sujet devant son propre Conseil communal, ce document sera envoyé en annexe du présent rapport.

Brochure du budget

Comme il s'agit du septième budget, un certain nombre de postes n'ont pas suscité de questions, car ils avaient déjà été documentés les années précédentes. Toutefois, pour mémoire ou pour éviter des recherches dans les rapports archivés, ils sont rappelés ci-dessous.

P. 1 - 600.3012 : il s'agit des deux apprentis par semestre engagés par la commune de Pully, mais faisant leur stage à la police. Il a été décidé que travaillant pour l'ASEL pendant cette période, ils devaient être pris en charge dans son budget.

P. 1 - 600.3040.01 : part patronale concernant les mesures d'assainissement de la Caisse intercommunale de pensions pendant 17 ans.

P. 1 - 600.3093 : médecin conseil, vaccinations, massages, fontaine à eau...

P. 1 - 600.3099 : chèques Reka, repas du personnel...

P. 1 – 600.3161 : en plus de la réévaluation du loyer par la Commune de Pully, le nettoyage ne se fait plus en interne mais par une entreprise extérieure. Il faut noter qu'après les gros travaux prévus en 2018, le loyer subira une nouvelle hausse.

P. 1 – 600.3186 : les primes d'assurances ont doublé depuis 2016, car le parc automobile a augmenté. D'autre part il a fallu étendre l'assurance au contenu et équipement des véhicules, ce qui n'avait pas été prévu auparavant.

P. 1 – 600.3189 : pour rappel l'augmentation depuis 2017 provient en grande partie du poste informatique qui regroupe dès cette date sous ce chiffre les diverses lignes dispersées jusqu'alors dans le budget.

P. 3 – 613.3115 : le rachat d'un ou plusieurs véhicules de police est prévu chaque année selon un roulement établi par un plan. Pour 2018, il a été ajouté en plus un véhicule d'intervention (CHF 50'000) qui faisait défaut pour la surveillance et les déplacements.

P 3 - 613.3151 : par entretien du matériel spécialisé on entend les vidéosurveillances, l'étalonnage des appareillages, les abonnements d'entretien...

P 3 - 613.3184 : il faut malheureusement noter l'augmentation des personnes aux poursuites.

P 3 - 613.4361 : ce sont des assistants de police qui se chargent des contrôles, sur demande de la voirie pulliérane dont les membres ne sont pas assermentés, contrairement à d'autres villes.

P. 3 - 613.4362 : il s'agit des indemnités payées par l'Office des poursuites pour les commandements de payer délivrés par la police.

P 3 - 613.4370 : le total prévu des amendes est réaliste puisque que ce chiffre également budgété pour 2017 sera probablement dépassé.

Conclusion

C'est à l'unanimité que la Commission de gestion vous demande d'adopter la conclusion telle qu'énoncée dans le préavis No 3-2017, soit

de valider le budget 2018 de l'association de communes « Sécurité Est lausannois ».

Pully, le 12 novembre 2017

Anne Schranz, Pully,
Présidente, rapportrice

Jean-Marc Mayor, Belmont

Viesturs Simanis, Savigny

Laurent Witschi, Paudex